

2. Avis du commissaire enquêteur.

2.1 L'enquête montre.

Contexte.

Le public est peu nombreux mais très attaché à la notion de développement durable.

Les permanences se déroulent dans des conditions normales.

Procédure.

La révision allégée ne porte pas atteinte au PADD.

Bilan de l'enquête.

L'analyse fait apparaître un bilan négatif sur un point crucial : l'atteinte au bon déroulement de la procédure (dossier modifié au cours de l'enquête).

La pleine justification du STECAL n'est pas démontrée : il s'agit du cœur du projet.

2.2 Avis du commissaire enquêteur.

Après avoir étudié le dossier et dressé le bilan de l'enquête.

Je soussignée Christina Rondeau, commissaire enquêteur, émet un **avis défavorable** au projet de révision allégée du PLUi de la Communauté de Communes du Créonnais.

Cet avis est justifié au regard de la modification du dossier au cours de l'enquête.

Fait à Saint Pey de Castets, le lundi 9 mai 2022.

Commissaire enquêteur

Christina Rondeau

